



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1925 (2010), dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2011 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Au paragraphe 20 de cette résolution, le Conseil m'a prié de lui faire rapport, au plus tard le 13 mai, sur les progrès accomplis sur le terrain et sur l'évaluation effectuée conjointement avec les autorités congolaises concernant la réalisation des objectifs énumérés au paragraphe 6 de la résolution. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation entre la date de la parution de mon rapport (S/2011/20), à savoir le 17 janvier 2011 et le 5 mai 2011.

II. Principaux faits nouveaux

2. À l'exception de la province Orientale, et du Nord et Sud-Kivu dans l'est du pays, où la violence a continué de sévir, la situation générale en République démocratique du Congo est restée relativement stable. Dans tout le pays, on a constaté une intensification des activités préélectorales – inscription sur les listes électorales, mesures prises par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), etc. Des amendements ont également été apportés à la Constitution, notamment en vue de ramener le scrutin présidentiel à un seul tour. Toutefois, les retards pris dans les opérations d'inscription des électeurs et l'adoption d'une législation électorale indispensable devraient continuer à faire obstacle à la tenue des élections dans les délais prévus. Bien que la campagne électorale n'ait pas officiellement commencé, les partis de l'opposition et la société civile se sont déclarés préoccupés par le fait que leurs activités politiques étaient entravés par les autorités nationales, en particulier la police.

3. Les progrès dans l'action menée pour neutraliser les groupes armés étrangers et congolais dans les Kivus sont demeurés modestes. Les Forces armées de la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 mai 2011).



République démocratique du Congo (FARDC) ont entrepris une restructuration interne dans les Kivus, et intensifié les négociations avec les groupes armés qui subsistent dans le pays en vue de les intégrer dans leurs rangs. Des groupes armés étrangers et congolais et des éléments des FARDC ont continué de lancer des attaques contre les civils, qui ont notamment été victimes de violences sexuelles. Toutefois, les procès d'officiers des FARDC accusés de violations de droits de l'homme, qui ont eu lieu dans le Sud-Kivu, étaient encourageants. Dans la province Orientale, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué d'attaquer et d'enlever des civils.

4. Lors d'un tragique accident, un avion affrété par la MONUSCO s'est écrasé lors de l'atterrissage à Kinshasa, le 4 avril. Trente-trois passagers et membres de l'équipage (on compte un seul rescapé) ont péri au cours de cet accident, dont les victimes étaient des fonctionnaires de la MONUSCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme alimentaire mondial et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les autorités congolaises et des experts internationaux mènent actuellement une enquête.

Évolution de la situation politique et institutions gouvernementales et parlementaires

5. Le 20 janvier, le Président de la République démocratique du Congo, M. Joseph Kabila, a promulgué un projet de loi portant modification de la Constitution, qui avait été adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat le 15 janvier. Les amendements apportés tendaient notamment à modifier le mode de scrutin présidentiel afin de ramener à un seul tour le scrutin à deux tours. Si ces amendements ont été adoptés conformément aux dispositions de la Constitution, les partis de l'opposition ont néanmoins regretté l'absence de débat public lors de leur adoption. Ils ont également fait valoir qu'un seul tour de scrutin pourrait nuire à la légitimité des résultats en permettant l'élection d'un président avec moins de 50 % des suffrages.

6. Le 15 février, le Chef de l'Union pour la démocratie et le progrès social, M. Etienne Tshisekedi, a réaffirmé son intention de présenter sa candidature à la présidence. M. Tshisekedi et le chef de l'Union pour la nation congolaise, M. Vital Kamerhe, ont annoncé qu'ils s'étaient rencontrés les 20 et 23 février pour examiner, entre autres, la possibilité de présenter une candidature unique au nom des principaux partis de l'opposition lors des élections présidentielles. Le 8 mars, Le Vice-Premier Ministre pour l'emploi, le travail et les affaires sociales, M. François Joseph Mobutu Nzanga, qui est également Président de l'Union des démocrates mobutistes, parti associé à l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP), a été démis de ses fonctions par le Président Kabila pour absence non justifiée pendant trois mois à l'étranger.

7. La campagne préélectorale a également été marquée par une multiplication des violations des droits de l'homme reposant sur des motifs politiques. Depuis janvier, la MONUSCO a confirmé plus d'une centaine d'incidents qui lui avaient été signalés et qui visaient des membres et partisans de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Parmi ceux-ci, l'Union pour la nation congolaise et l'Union pour la démocratie et le progrès social ont fait état de restrictions frappant leurs activités politiques, notamment d'arrestations et d'actes de violence de la part de membres des forces de sécurité nationales.

8. Le 1^{er} avril, une charte portant création d'un nouveau programme politique, qui remplaçait l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) par la Majorité présidentielle (MP), a été adoptée. D'après cette dernière, la Charte avait pour objet de renforcer la coalition de partis politiques qui avaient adhéré à l'AMP avant les élections générales. Ces partis, à l'exception de l'Alliance pour le renouveau du Congo et le Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération, ont signé la Charte le 5 avril.

9. S'agissant des institutions électorales en République démocratique du Congo, la CENI, présidée par le pasteur Daniel Ngoy Mulunda, est officiellement entrée en fonctions le 26 février. Entre le 24 mars et le 2 avril, elle s'est réunie à Lubumbashi pour examiner les préparatifs et le calendrier des élections, puis, elle a engagé des consultations visant à promouvoir la concertation avec les partis politiques, les congrégations religieuses et d'autres parties prenantes, notamment des partenaires internationaux. Avec le concours de la MONUSCO, la CENI a organisé, à Kinshasa les 11 et 12 avril, un colloque auquel ont assisté la Majorité présidentielle et les partis politiques de l'opposition ainsi que des représentants des forces de sécurité nationales, de la société civile, des chefs religieux et des médias nationaux. Au cours de ce colloque, les partis d'opposition ont insisté sur la nécessité de respecter les délais prévus dans la Constitution pour la tenue des élections présidentielle et législatives. Les participants sont également convenus qu'il fallait actualiser le code de conduite à l'intention des partis politiques. Le 30 avril, la CENI a annoncé que les élections présidentielle et législative nationales auraient lieu en même temps, le 28 novembre.

10. La session parlementaire a officiellement repris le 15 mars, encore que le quorum requis pour l'ouverture de ses travaux n'ait pu être réuni avant avril. Le 11 avril, l'Assemblée nationale a entamé l'examen d'un projet de loi électorale régissant l'organisation du scrutin présidentiel, des élections législatives aux échelons national et provincial ainsi que des élections locales. Les autres points inscrits à l'ordre du jour de la session parlementaire portaient notamment sur l'harmonisation par une commission parlementaire mixte des projets de loi organique sur la réforme de la police et de l'armée. Une version révisée de la loi organique portant création de la Cour constitutionnelle a été présentée au Président pour adoption.

11. Le 27 février, des hommes armés non identifiés ont lancé une attaque contre la résidence du Président à Kinshasa et le camp Kokolo des FARDC, au cours de laquelle 8 éléments des FARDC et 17 assaillants ont été tués. Le 7 mars, la Police nationale a annoncé que 126 personnes avaient été arrêtées en liaison avec ces incidents.

Provinces du Nord et du Sud-Kivu, du Maniema et du Katanga

12. Du fait de la poursuite des opérations militaires contre les groupes armés, la situation sécuritaire dans les Kivus a été marquée par des attaques visant des civils, notamment des actes de violence sexuelle, des exactions et des pillages commis par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des groupes armés congolais. Des violations des droits de l'homme, qui, dans bien des cas, étaient attribuées à des éléments non formés du Congrès national pour la défense du peuple (CNP) et des groupes armés, qui avaient intégré les FARDC ont continué d'être signalées. Dans le Nord-Kivu, aucun procès n'avait encore été ouvert sur les viols collectifs et autres violations des droits de l'homme commis par une alliance de

groupes armés le long de l'axe routier Kubua-Mpofi dans le territoire de Walikale entre le 30 juillet et le 2 août 2010 (voir par. 41). Dans le Sud-Kivu, la Mission a transféré par avion le 24 mars sept anciens éléments intégrés du CNPD de la prison centrale de Bukavu à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa à la demande du Gouverneur. Il s'agissait du lieutenant-colonel Mutware Kibibi et d'autres éléments impliqués dans les viols collectifs commis dans le village de Fizi les 1^{er} et 2 janvier (voir par. 42). Les prisonniers ont été transférés car selon des informations crédibles, une tentative d'évasion de la prison de Bukavu se préparait.

13. En janvier, les unités des FARDC ont commencé à se retirer pour être formées et redéployées, ces forces ayant annoncé la restructuration de leur présence dans les Kivus, en novembre 2010. D'après les FARDC, plusieurs régiments composés de 1 200 éléments chacun doivent être constitués. Ces retraits ont provoqué une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité dans certaines parties du territoire de Rutshuru et dans le parc national des Virunga dans le Nord-Kivu. Dans le territoire d'Uvira et dans la région d'Ubwari, dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu), le retrait des unités des FARDC s'est accompagné d'une intensification des activités d'éléments des FDLR, du groupe maï maï Yakutumba et des Forces nationales de libération burundaises (FNL).

14. Dans l'ensemble, le nombre d'opérations militaires menées par les FARDC avec l'assistance de la MONUSCO a diminué. Entre les 6 et 15 février, la MONUSCO a appuyé l'opération Mapena Mupya (Aube nouvelle) montée par les FARDC dans la région de Kanyabayonga (Nord-Kivu) en vue de décourager les activités des groupes armés et d'offrir une meilleure protection aux civils. Les FARDC ont également mené plusieurs opérations unilatérales contre les FDLR, l'Alliance des forces démocratiques (ADF) de l'Ouganda basée dans le territoire de Beni (Nord-Kivu) et les groupes armés congolais qui subsistent dans les deux Kivus. La MONUSCO continuait d'appuyer les opérations des FARDC dans le cadre de l'opération Amani Leo (La paix aujourd'hui). Les pressions militaires et judiciaires, de même que le nombre croissant de désertions et la participation volontaire des « officiers » des FDLR au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration, ont encore affaibli les FDLR. Ces dernières ont néanmoins continué de recruter, et la formation entre ces forces et les groupes armés congolais d'alliances informelles visant notamment à renforcer le contrôle des activités minières a été signalée. Le 25 janvier, les autorités françaises ont remis l'ancien Secrétaire exécutif des FDLR, M. Callixte Mbarushimana, à la Cour pénale internationale à La Haye, où il devait être jugé pour des crimes contre l'humanité qu'il aurait commis en République démocratique du Congo en 2009.

15. Le 31 décembre 2010, le Président Kabila a promulgué un décret prévoyant la réattribution des grades au sein des FARDC, notamment aux éléments des groupes armés récemment intégrés. Ce décret a donné lieu à la prise de nouvelles mesures concernant l'intégration des groupes armés congolais dans les FARDC. Dans le Nord-Kivu, à la suite de la reddition, le 27 janvier, de plus de 400 éléments du groupe maï maï Kifuafua à Hombo, dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), on s'est efforcé d'assurer l'intégration de ce groupe dans les FARDC. La MONUSCO a également aidé l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), à sa demande, à s'intégrer dans les FARDC. Des négociations sont en cours à cet effet.

16. Dans le Sud-Kivu, à la suite des accords conclus avec les Forces républicaines fédéralistes (FRF) et le groupe maï maï Kapopo en février et mars, respectivement,

en vue de leur intégration dans les FARDC, quelque 500 combattants des FRF ont été intégrés. Les anciens éléments des FRF sont restés dans les Hauts Plateaux du Minembwe, leur ancienne zone d'opérations, condition qu'ils avaient posée en contrepartie de leur intégration. Dans le territoire de Mwenga, 514 éléments maï maï Kapopo se sont rendus le 21 mars, et 368 d'entre eux ont été immédiatement intégrés dans les FARDC. La formation d'une brigade composée exclusivement d'éléments maï maï Kapopo était l'une des conditions de leur intégration.

17. Malgré tout, le processus d'intégration est demeuré précaire et la mise en œuvre des accords signés le 23 mars 2009 n'a progressé que lentement. Certains anciens éléments du CNDP ont continué de refuser les cartes d'identité des FARDC, faisant valoir que leurs nouveaux grades n'étaient pas indiqués sur ces cartes. On a également signalé de nouvelles désertions d'anciens éléments intégrés du CNDP, ainsi que le refus d'éléments de groupes armés intégrés d'être redéployés. Par ailleurs, des structures administratives parallèles du CNDP ont été maintenues dans les territoires de Rutshuru et en particulier de Masisi (Nord-Kivu). Le 25 février, le chef du Front patriotique pour la libération du Congo (FPLC), Emmanuel Nsengiyumva, a été tué par des éléments non identifiés.

17. Sur cette toile de fond, les tensions entre différents groupes ethniques dans les territoires de Rutshuru et de Masisi ont été exacerbées et aggravées par la course à l'acquisition de terres convoitées avec le retour spontané de réfugiés et de déplacés et les préparatifs des élections. Le 10 mars, l'interdiction frappant les activités minières artisanales dans les Kivus et le Maniema a été levée (voir par. 50).

Province Orientale

18. Dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, les attaques imputées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) visant des centres de population et, dans certains cas les FARDC, se sont multipliées. Le groupe d'éleveurs M'bororo a lui aussi été une cible de plus en plus fréquente, et l'Équipe mixte de protection des civils de la MONUSCO a confirmé, lors des missions qu'elle a effectuées en mars, les informations faisant état d'exécutions sommaires, de pillages de bétail, de violences sexuelles et d'autres violations graves des droits de l'homme contre les M'bororo.

19. Si l'opération Rudia II et les opérations militaires menées par les Forces de défense populaire ougandaises en République démocratique du Congo se sont poursuivies, les FARDC ont monté, avec l'assistance de la MONUSCO, plusieurs opérations militaires comme suite aux attaques lancées dans les régions de Faradje et Bamangana, notamment l'enlèvement de 38 civils qui auraient eu lieu à Bamangana le 24 février. L'opération Eagle Eye a été menée dans la région de Faradje dans le Haut-Uélé entre les 21 et 26 février, et les opérations Bamangana I et Bamangana II ont été lancées dans cette région, à la frontière du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, entre les 2 et 8 mars et les 25 et 31 mars, respectivement. En outre, la MONUSCO a monté, entre les 23 et 27 avril, l'opération Easter Shield dans la région de Doruma à la suite d'informations selon lesquelles la LRA aurait lancé deux attaques dans cette région. Ces opérations visaient à améliorer la protection des civils et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. La MONUSCO a également achevé la remise en état de la route menant de Dungu à Duru, et poursuivi les travaux sur l'axe routier reliant Dungu à Faradje.

20. Le 17 mars, les Ministres de la défense de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda se sont rencontrés à Kasese, en Ouganda, pour passer en

revue les progrès des opérations menées contre la LRA et l'Alliance des forces démocratiques (ADF) en République démocratique du Congo. Mon Représentant spécial et le commandant de la Force ont également assisté à cette rencontre. Les Ministres ont demandé une amélioration des activités de coordination et un renforcement de la coopération pour faire face à la LRA et à l'ADF, et recommandé la convocation d'un sommet entre les deux pays en vue de fournir de nouvelles orientations stratégiques à cet égard. Comme suite à cette rencontre, les FARDC ont, avec l'appui de la MONUSCO, commencé à déployer dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé à la fin du mois d'avril un nouveau bataillon qui venait d'être formé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Du 20 au 24 mars, une mission conjointe d'experts de l'Union africaine, composée de représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Sud-Soudan, s'est rendue en République démocratique du Congo pour entreprendre une évaluation technique dans les pays touchés par les activités de la LRA, en application des recommandations issues de la réunion ministérielle régionale sur la LRA, tenue à Bangui, les 13 et 14 octobre 2010.

21. Dans le district de l'Ituri, les FARDC, avec le soutien de la MONUSCO, ont mené entre le 28 février et le 25 mars l'opération Bokila Ya Nkoyi (Chasse au léopard) visant à neutraliser les milices qui poursuivaient leurs activités dans le sud du territoire d'Irumu.

Province de l'Équateur

23. Le 26 février, des représentants des communautés des Enyele et des Monzaya ont assisté à une cérémonie commune qui a eu lieu à Monzaya pour marquer la fin du conflit qui avait éclaté entre les deux communautés en octobre et novembre 2009. Cette cérémonie avait été organisée avec le concours de Search for Common Ground, de la MONUSCO, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des autorités provinciales et locales et d'organisations non gouvernementales locales.

Situation humanitaire

24. Le nombre de déplacés en République démocratique du Congo a été estimé à 1 738 000, dont quelque 1 250 000 se trouvaient dans le Nord et le Sud-Kivu et 437 000 dans la province Orientale. L'insécurité qui continuait de régner a provoqué 96 500 nouveaux déplacements dans le Nord et le Sud-Kivu et dans le nord du Kantanga et 33 000 dans les Uélés, dans la province Orientale. Dans le même temps, 33 740 déplacés sont rentrés chez eux. Les activités humanitaires ont été suspendues dans plusieurs régions des Kivus en raison de l'insécurité et des attaques dirigées contre des agents humanitaires. Dans le Nord et le Sud-Kivu, 47 incidents (30 et 17, respectivement) ont été enregistrés depuis janvier.

25. Au cours d'un séjour en République démocratique du Congo du 7 au 10 mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a évoqué avec des représentants du Gouvernement la nécessité d'améliorer la protection des civils dans le Nord et le Sud-Kivu et dans la province Orientale ainsi que la multiplication des incidents dont ont été victimes des agents humanitaires.

26. Par ailleurs, la République démocratique du Congo a connu des épidémies de poliomyélite et de rougeole au cours de la période considérée. Entre les 23 et 25 mars, huit millions de personnes ont été vaccinées contre la poliomyélite à

Kinshasa, région la plus touchée par l'épidémie. Des campagnes de vaccination sont prévues en mai dans les autres provinces touchées, notamment le Bas-Congo, le Kasaï occidental et le Bandundu. L'épidémie de rougeole, qui a fait 107 morts, a sévi dans les provinces du Katanga, du Kasaï oriental, du Sud-Kivu et du Maniema. Les autorités sanitaires congolaises mettent actuellement en place, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, une intervention d'urgence en vue de combattre et circonscrire l'épidémie. En mars, une épidémie de choléra a également éclaté à Kisangani, faisant 78 morts.

Situation économique

27. Le 1^{er} mars, le Fonds monétaire international a félicité la République démocratique du Congo pour les excellents résultats macroéconomiques qu'elle avait enregistrés en 2010 (taux de croissance de 7,2 % et taux d'inflation de 9,8 % par an notamment). Il a invité le Gouvernement à continuer de faire preuve de vigilance, compte tenu des prochaines élections générales et de la hausse du prix des denrées alimentaires et du carburant, qui auraient probablement une incidence sur l'économie du pays.

Évolution de la situation à l'échelon régional

28. La République démocratique du Congo et les pays voisins de la région des Grands Lacs ont continué de consolider leurs relations. Le 21 janvier, les Ministres de la défense du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont adopté un projet de protocole de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) sur la défense et la sécurité mutuelles, qui prévoit des mécanismes communs de contrôle des frontières et un accord par lequel les parties s'engagent à intercepter les combattants de groupes armés qui s'enfuient au-delà de leurs frontières. Les 31 mars et 1^{er} avril, les ministres des affaires étrangères des États membres de la CEPGL se sont réunis à Gisenyi (Rwanda) pour préparer la tenue d'un sommet des chefs d'État de la Communauté, au cours duquel serait signé le projet de protocole. Par ailleurs, le 9 mars, un troisième sommet interparlementaire de la CEPGL a également eu lieu à Gisenyi.

29. Le 25 mars, la République démocratique du Congo a rappelé son ambassadeur en République du Congo en raison de l'absence de progrès des négociations concernant le rapatriement du général Faustin Munene, qui avait été condamné à la réclusion à perpétuité le 4 mars par un tribunal militaire à Matadi ainsi que du chef de l'insurrection Enyele dans la province de l'Équateur, Mangbama Lebesse Udjani. Le 15 avril, le Président Joseph Kabila a rencontré le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, à Kinshasa.

30. Les autorités congolaises ont signalé l'expulsion de 2 100 autres citoyens congolais d'Angola depuis janvier. Le 17 février, le Vice-Premier Ministre de l'intérieur et de la sécurité, M. Adolphe Lumanu, a examiné la situation à Luanda avec son homologue angolais. Après s'être rendu en Angola et en République démocratique du Congo, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Margot Wallström, a publié le 16 mars, une déclaration dans laquelle elle a demandé aux deux pays d'enquêter sur les allégations faisant état de violences sexuelles commises à l'occasion des expulsions et de prendre des mesures concrètes pour prévenir de tels crimes. La

troisième réunion tripartite, qui a réuni l'Angola, la République démocratique du Congo et le HCR à Luanda, les 28 et 29 mars, est convenue de constituer un groupe de travail chargé d'examiner la question du retour de 80 000 réfugiés angolais vivant en République démocratique du Congo.

III. Progrès accomplis par la MONUSCO dans l'exécution de son mandat

Protection des civils

31. La Mission a réalisé de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des mesures visant expressément à renforcer ses activités de protection. La mise en place d'une première phase de réseaux d'alerte communautaires, qui relie, par téléphone mobile, les communautés à risque à une compagnie de la MONUSCO stationnée à proximité et à des bases d'opération temporaires, touche à sa fin. Vingt et un des 25 réseaux desservant 200 communautés dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la province Orientale ont été constitués, et 11 sont opérationnels. Les réseaux d'alerte communautaires viennent compléter les radios à haute fréquence distribuées par d'autres partenaires. La MONUSCO a entrepris un examen de cette première phase pour faire en sorte qu'il soit tenu compte des préoccupations touchant la protection des coordonnateurs communautaires lors de la phase suivante.

32. Les mécanismes de coordination destinés à renforcer la protection des civils ont également été améliorés. Les partenaires humanitaires de la MONUSCO ont été pleinement intégrés dans le Groupe de direction pour la protection ainsi que dans les groupes de travail chargés de la protection au niveau des provinces. En outre, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont participé de plus en plus activement aux missions de l'Équipe mixte de protection des civils qui en a effectué 10 ont depuis janvier. Des dispositions sont actuellement prises pour donner plus efficacement suite aux recommandations de l'Équipe mixte.

Préparatifs des élections

33. La Mission a continué de fournir un soutien logistique et technique pour les préparatifs des élections. Le processus de mise à jour des listes électorales a été achevé dans le Maniema le 17 février, et a commencé dans les huit autres provinces à l'exception de Kinshasa. Ce processus a été lancé dans le Katanga et le Kasai occidental le 9 mars, et dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu, l'Équateur, le Bandundu, le Kasai oriental et dans la province Orientale entre les 2 et 6 avril. L'inscription sur les listes électorales devait être achevée dans chacune des provinces dans les 90 jours, mais les pannes de matériel de même que les problèmes de logistique et de sécurité ont retardé les opérations de plusieurs centres d'enregistrement, en particulier dans les Kivus et dans la province Orientale.

34. La Mission a achevé la distribution de 1 628 tonnes de matériel destiné à l'inscription des électeurs dans 13 centres et 210 antennes dans tout le pays. La CENI a également acheté 1 500 autres trousseaux d'inscription des électeurs destinés à être distribués à Kinshasa et à remplacer les trousseaux vétustes. En outre, la MONUSCO a établi un plan nécessitant des ressources supplémentaires pour la fourniture d'un soutien logistique qu'elle apportera lors des élections, notamment les transports aériens et terrestres nécessaires, l'affrètement et l'entreposage.

35. En vue d'aider les autorités congolaises à assurer la sécurité pendant la période électorale, la police de la MONUSCO a continué de dispenser aux officiers de la Police nationale congolaise au niveau des provinces une formation spécialisée sur la sécurité lors des élections générales, qui mettait l'accent sur la collecte d'informations et la protection des bureaux de vote. Au total, 1 800 officiers de police, dont 97 femmes, ont suivi cette formation. En outre, la MONUSCO a organisé des stages de recyclage à l'intention de six unités de la Police d'intervention rapide (PIR) à Kinshasa. Le Gouvernement français, en association avec la Mission de police de l'Union européenne en République démocratique du Congo a accepté de former et d'équiper deux autres unités de la PIR, et les autorités de la République démocratique du Congo en formeront deux autres, ce qui offrira une capacité supplémentaire pour le maintien de l'ordre public de 10 unités de la Police d'intervention rapide, soit 5 000 officiers de police, d'ici à octobre.

Stabilisation et consolidation de la paix

36. Les conditions de sécurité ont continué d'entraver la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation en faveur du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé du Gouvernement. Environ 230 millions de dollars ont été mobilisés pour l'exécution de la Stratégie, et 60 % ont été dépensés. Comme suite à une réunion des partenaires du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et de la Stratégie, convoquée à Goma le 15 février, et coprésidée par le Ministre de la défense et mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, un plan d'action et des priorités ont été arrêtés pour les activités de stabilisation. La MONUSCO a également renforcé la coordination du Plan et de la Stratégie grâce à la tenue de consultations plus étroites avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les partenaires donateurs.

37. Dans le cadre du Plan de stabilisation et de reconstruction et de la Stratégie, huit installations gouvernementales ont été remises aux autorités nationales, il s'agissait des locaux de la police et de l'administration dans les territoires de Masisi et Rutshuru (Nord-Kivu), des locaux de la police, de l'administration et de l'appareil judiciaire à Walungu (Sud-Kivu) et d'un centre de formation nautique de la police des frontières dans le district de l'Ituri. Quelque 69 installations ont été construites dans le cadre de la Stratégie, 25 autres étant prévues. Toutefois, la dotation en personnel de ces structures suscite des préoccupations. Dans certains cas, des magistrats restent encore à déployer dans les nouvelles instances judiciaires et les effectifs des détachements de police dans certaines régions demeurent sensiblement en deçà des prévisions.

38. Le Gouvernement a continué à mettre sur pied le programme de consolidation de la paix avec le concours de la MONUSCO, de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires internationaux. Le programme a pour but d'appuyer la mise en œuvre des réformes structurelles requises pour doter l'État congolais des moyens d'étendre son autorité à l'ensemble du territoire, à renforcer l'aptitude des communautés à faire face aux chocs extérieurs, à offrir des débouchés aux jeunes chômeurs et autres groupes à haut risque et à permettre aux provinces occidentales de recueillir concrètement les bienfaits de la paix. Des projets de programme de consolidation de la paix ont été élaborés pour sept provinces bénéficiaires, à savoir la province Orientale, le Bas-Congo, le Bandundu, le Katanga, l'Équateur, le Kasai

occidental et le Kasai oriental. Le 29 mars, le Premier Ministre et neuf ministres ont tenu une réunion de haut niveau avec la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires donateurs pour examiner les priorités nationales et le projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la « deuxième génération » (2011-2015).

Fourniture d'un appui aux FARDC

39. La Mission a continué de fournir un appui logistique aux unités des FARDC participant aux opérations Amani Leo, Rudia II et Western Thrust, dans la province de l'Équateur, et Iron Stone dans la province Orientale, ainsi qu'aux opérations Bokila ya Nkoyi dans le sud du territoire d'Irumu, et Mapema Mupya dans le Nord-Kivu. Conformément à la politique de soutien conditionnel, la MONUSCO a continué de s'assurer soigneusement que les commandants de bataillon n'ont pas commis de violations des droits de l'homme avant de leur offrir un soutien d'ordre logistique ou autre, et a continué aussi de surveiller la distribution des fournitures et la conduite des opérations et à intervenir auprès des autorités congolaises dans les cas où il a été confirmé que les FARDC ont commis des violations des droits de l'homme. Il est toutefois resté difficile de surveiller la conduite des unités des FARDC qui reçoivent un appui de la MONUSCO sur le terrain et de veiller à ce que les officiers des FARDC ayant un comportement suspect soient retirés de la chaîne de commandement, spécialement dans le Nord-Kivu. La Mission a poursuivi la révision de ses pratiques et procédures, en particulier pour renforcer le suivi et la surveillance afin de s'assurer que seuls les bataillons qui ont été approuvés bénéficient de l'appui de la MONUSCO. Cette dernière a également continué de s'employer à sensibiliser davantage les troupes des FARDC à la politique de conditionnalité et à la nécessité de respecter les droits de l'homme.

40. La politique de soutien conditionnel a continué d'être appliquée dans toutes les opérations appuyées par la MONUSCO. La Mission a entamé la procédure visant à suspendre l'appui fourni à trois bataillons dans la province de l'Équateur et dans le district de l'Ituri si les FARDC ne prennent pas des mesures correctives pour lutter contre les violations des droits de l'homme commises par des éléments de ces bataillons.

Droits de l'homme

41. La période considérée dans le présent rapport a été marquée par la persistance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par des groupes armés et par les forces de sécurité nationales, ainsi que par une augmentation du nombre de violations des droits de l'homme visant des membres et des partisans des partis d'opposition. En janvier et février, 65 personnes au moins, dont des mineurs, auraient été violées par des combattants des FDLR lors de quatre attaques menées dans la localité de Bwala, dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu). Si des progrès ont été faits pour ce qui est de traduire en justice les éléments des FARDC qui ont commis des violations des droits de l'homme dans le Sud-Kivu, les mesures prises par les autorités judiciaires sont demeurées insuffisantes. Comme indiqué au paragraphe 12, aucune avancée n'a été faite quant aux viols à grande échelle et aux autres violations des droits de l'homme perpétrées par une coalition de groupes armés sur l'axe Kibua-Mpofi dans le territoire de Walikale (Nord-Kivu), entre le 30 juillet et le 2 août 2010. Le « lieutenant-colonel » Sadoke Kikunda Mayele, un ancien commandant du groupe maï maï Cheka, est le seul auteur présumé de ces actes détenu

à Goma. Les entretiens avec les témoins et les victimes ont été interrompus dans la région pour des raisons de sécurité, bien que la MONUSCO ait déployé davantage de troupes et organisé des patrouilles plus nombreuses.

42. Dans le Sud-Kivu, un certain nombre de procès ont eu lieu concernant des cas de violations des droits de l'homme commises par des officiers des FARDC. Le 21 février, le tribunal militaire du Sud-Kivu à Baraka a condamné 11 éléments des FARDC, dont le commandant en second chargé des opérations, le lieutenant-colonel Kibibi Mutware, pour crimes contre l'humanité, y compris pour viol, commis les 1^{er} et 2 janvier dans le village de Fizi. Le 9 mars, le tribunal militaire du Sud-Kivu à Kalehe a condamné 11 éléments des FARDC, dont un lieutenant-colonel, un commandant et un capitaine, pour crimes contre l'humanité commis entre le 22 et le 29 septembre 2009. Le 26 mars, le tribunal militaire de garnison de Walungu a condamné 14 éléments des FARDC pour viol, autres actes de violence sexuelle et vol à main armée commis dans le territoire de Walungu à l'occasion de plusieurs incidents distincts. Le 25 mars, la Haute Cour militaire de Kinshasa a entamé le procès du général Jérôme Kakwavu, l'un des cinq officiers des FARDC accusés de violations des droits de l'homme, dont les noms figuraient sur une liste qu'une délégation du Conseil de sécurité avait remise au Gouvernement de la République démocratique du Congo lors d'une visite effectuée à Kinshasa en 2009. Le procès dans l'affaire du meurtre, le 2 juin 2010, de Floribert Chebeya Bahizire, militant des droits de l'homme, et de Fidèle Bazana, son chauffeur, est en cours.

43. La situation des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes à l'approche des élections générales, est préoccupante. Comme indiqué au paragraphe 7, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme à la MONUSCO a enregistré depuis le mois de janvier plus d'une centaine d'incidents qui lui ont été signalés, survenus en particulier dans les provinces de Kinshasa, de Maniema et du Sud-Kivu et dans la province Orientale, et visant des opposants politiques et, dans une moindre mesure, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Ces incidents ont essentiellement porté atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'expression et au droit de réunion pacifique. Plusieurs défenseurs des droits de l'homme ont également été menacés et harcelés en raison de leurs activités de plaidoyer liées à des questions touchant les droits de l'homme et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

44. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées aussi bien par des groupes armés que par les forces de sécurité nationales. Le Bureau a mené des enquêtes sur les viols à grande échelle et autres violations des droits de l'homme qu'auraient commises des éléments de l'ex-CNDP au sein des FARDC dans les villages de Bushani et de Kalambahiro, dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu), le 30 décembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011. Il est ressorti de ces enquêtes que 47 femmes avaient été victimes de viols et d'autres actes de violence sexuelle, 12 civils avaient fait l'objet de traitements cruels, inhumains ou dégradants et 2 autres avaient été enlevés. Les auteurs avaient aussi participé à des pillages à grande échelle, dans une centaine de maisons.

45. Le 25 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 16/35 dans laquelle il exprimait son inquiétude face à la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo et exhortait le Gouvernement à redoubler

d'efforts pour mettre fin sans tarder à toutes les violations des droits de l'homme et pour en traduire les auteurs en justice.

Violences sexuelles

46. La Mission a continué de coordonner l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle ou fondée sur le sexe, au titre de laquelle cinq programmes sont menés dans le district de l'Ituri et dans le Sud-Kivu, dans les domaines suivants : prévention et protection, lutte contre l'impunité, assistance multisectorielle, réforme du secteur de la sécurité, et la collecte de données et l'établissement de relevés. La MONUSCO a harmonisé les méthodes de collecte des données et de gestion de la base de données en compilant les informations sur les actes de violence sexuelle signalés à Kinshasa et dans le Nord-Kivu. Depuis janvier, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et leurs partenaires qui exécutent des projets dans le cadre de la Stratégie nationale ont dispensé une assistance médicale, psychosociale et socioéconomique à 1 538 victimes de violences sexuelles en Ituri et à 1 174 autres dans le Sud-Kivu.

47. Durant une visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo entre le 2 et le 6 février, mon Représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a rencontré le Président Kabila et d'autres hautes personnalités du Gouvernement afin de renforcer la collaboration aux fins de l'exécution de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo élaborée sous les auspices de l'ONU, qui vient appuyer la Stratégie nationale.

48. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de soutenir la mise en place et le fonctionnement des centres de conseil juridique qui s'occupent des questions de violence sexuelle; neuf d'entre eux, qui sont gérés par des organisations non gouvernementales locales, sont opérationnels depuis janvier. Le 21 mars, le Bureau et la police de la MONUSCO, en partenariat avec la Mission de police de l'Union européenne, ont entamé dans le Bas-Congo, à l'intention de 50 membres de la police judiciaire, un programme de formation de formateurs axé sur les techniques d'enquête sur les infractions de violence sexuelle, d'une durée de deux mois. En avril, la MONUSCO a commencé à sensibiliser 30 formateurs de la Police nationale aux questions de violence sexuelle.

Protection des enfants

49. Depuis janvier, la MONUSCO a consigné les données relatives à la libération de 376 enfants par les FARDC et des groupes armés congolais, principalement dans l'est du pays. Trente-six enfants ont en outre été séparés des Forces républicaines fédéralistes (FRF) durant l'intégration de celles-ci dans les FARDC. Aucun progrès n'a été fait quant à l'élaboration d'un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats pour donner suite aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1925 (2010) du Conseil de sécurité. Au chapitre des faits encourageants, le Conseil supérieur de la magistrature a annoncé le 17 février la nomination de 12 juges assignés à un nouveau tribunal chargé des affaires qui intéressent des enfants.

Exploitation illégale des ressources naturelles

50. Le 10 mars, après six mois d'interruption, les activités d'exploitation artisanale dans les Kivus et le Maniema ont repris. Le 1^{er} mars, le Ministère des mines a organisé un forum national qui a adopté plusieurs « actes d'engagements » concernant la traçabilité et la certification des minerais commercialisés. Ces actes ont été signés par les acteurs concernés du secteur minier en République démocratique du Congo, dont les Gouverneurs des Kivus et du Maniema, des représentants des mineurs artisanaux, les responsables des comptoirs miniers et les négociants en minerais, la société civile, les détenteurs des droits d'exploitation, les transporteurs et les autorités minières congolaises locales.

51. La Mission a continué de coopérer avec le Ministère des mines afin d'améliorer le traçage des minerais dans l'est du pays grâce à l'ouverture de comptoirs miniers. À cet égard, la construction de trois des cinq comptoirs prévus à Isanga (territoire de Walikale) et Rubaya (territoire de Masisi) dans le Nord-Kivu, et à Mugogo (territoire de Walungu) dans le Sud-Kivu, a été menée à bien. Il a également été convenu qu'un processus de validation serait mis en place pour faire en sorte que seuls les minerais « propres » soient échangés dans les comptoirs. Ce processus s'appliquera sur les sites miniers qui se trouvent dans un rayon de 25 kilomètres autour de chaque comptoir. Le Ministère des mines a en outre entrepris d'ouvrir des « points de vente » dans des zones situées au-delà du champ couvert par les comptoirs. Cinq sites ont été identifiés pour être des « points de vente » dans la province du Maniema, et d'autres sont en train de l'être dans les Kivus.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

52. Bien que le nombre total de redditions parmi les membres des FDLR ait légèrement diminué par rapport à la période couverte par le précédent rapport, un nombre croissant d'« officiers » des FDLR ont participé au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration de la MONUSCO. Le 5 janvier, le « lieutenant-colonel » Dmitry Bizimana a été rapatrié au Rwanda et le 17 février, le « lieutenant-colonel » Mutima Bisengimana s'est rendu à la MONUSCO. Tous deux appartiennent aux hauts rangs de la structure de commandement des FDLR en République démocratique du Congo. Depuis janvier, 444 combattants des FDLR ont été démobilisés, dont 259 Rwandais et 185 Congolais. Les résultats sont restés modestes pour ce qui est de l'ADF et de la LRA, huit membres de cette dernière s'étant rendus et deux membres ougandais de l'ADF s'étant rendus ou ayant déserté durant la période considérée.

53. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui visait au départ 4 000 combattants congolais toujours enrôlés et devait commencer le 5 mars, a été temporairement suspendu en attendant de plus amples consultations avec le Ministère de la défense.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

54. La Mission a poursuivi ses efforts visant à renforcer la concertation stratégique sur la réforme du secteur de la sécurité avec les hauts responsables du Gouvernement et les partenaires internationaux et a coprésidé des réunions de groupes de travail avec les autorités congolaises. Les progrès sont toutefois restés limités pour ce qui est de l'harmonisation et de l'intensification de l'appui des

partenaires internationaux en faveur des initiatives de réforme du Gouvernement concernant les FARDC. La MONUSCO s'est également employée avec ses partenaires au sein du Gouvernement à compiler des informations en vue de dresser l'inventaire des institutions chargées de la sécurité en République démocratique du Congo, bien que l'examen de la composante militaire ait été remis à plus tard. La MONUSCO a en outre continué d'élaborer un tableau indiquant les initiatives à l'appui des plans de réforme du Gouvernement concernant les FARDC, la police, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire.

Police

55. Les experts de la police de la MONUSCO ont continué de soutenir le secrétariat exécutif du Comité directeur de la réforme de la police, s'agissant notamment de former les membres de la police de proximité à Matadi, Kananga, Bukavu et Kinshasa. Il a été procédé au recensement des forces de police dans les provinces de Kinshasa, du Katanga et du Kasaï oriental et occidental, la police de la MONUSCO ayant participé en tant qu'observateur indépendant. Par ailleurs, l'Inspecteur général par intérim de la Police nationale a approuvé les projets relatifs à la constitution d'un organe chargé de l'exécution de la réforme de cette dernière; ces projets, élaborés par le comité directeur susmentionné, attendent maintenant la signature du Ministère de l'intérieur et de la sécurité. Le 10 mars, la police de la MONUSCO a achevé la formation de base, organisée sur une période de six mois, de 500 membres des forces de police intégrées au centre de Kapalata. Pour ce qui est de la demande que le Président Kabila a adressée à la MONUSCO aux fins d'obtenir son assistance afin d'assurer la formation, la dotation en matériel et le casernement de 20 unités de police, ou pour doter des moyens nécessaires trois bataillons de police militaire, les progrès restent limités faute d'un appui complémentaire de la part des donateurs s'agissant du matériel de base nécessaire (voir S/2010/164).

État de droit et système pénitentiaire

56. L'état des systèmes judiciaire et pénitentiaire en République démocratique du Congo reste une source de préoccupation, eu égard en particulier à l'indépendance de l'appareil judiciaire, au nombre élevé de prisonniers en détention provisoire, aux mauvaises conditions de détention et aux fréquentes évasions en masse. La MONUSCO a commencé à fournir du matériel aux trois cellules d'appui aux poursuites judiciaires et le recrutement du personnel est en cours. La Force de police permanente des Nations Unies a déployé du personnel chargé d'aider à élaborer les procédures opérationnelles permanentes régissant les opérations et les activités entre les cellules d'appui aux poursuites judiciaires et les représentants des pouvoirs publics. L'adoption du projet du programme commun pluriannuel des Nations Unies pour l'appui à la justice, élaboré conjointement par le Ministère de la justice et des droits humains, la MONUSCO, le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, est demeurée en suspens.

57. S'agissant du déploiement de quelque 2 000 magistrats congolais, le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme a dispensé à 1 000 magistrats une formation sur le droit à un procès équitable et a fourni au Conseil supérieur de la magistrature et à l'Inspection des services judiciaires dans les provinces du Nord-Kivu, du Bas-Congo et de Kinshasa et dans la province Orientale, un appui en

matière d'administration pénitentiaire et aux fins du déploiement de magistrats auprès du parquet militaire et du parquet civil.

58. Le 3 février, le Ministère de la justice et des droits humains a désigné un Directeur des prisons unique pour l'ensemble du pays, étape importante dans le plan de réforme institutionnelle proposé par la MONUSCO. Une cinquantaine d'agents pénitentiaires ont déjà été déployés par la MONUSCO. La Mission a procédé à un exercice d'évaluation des besoins des établissements pénitentiaires et a proposé aux responsables des établissements pénitentiaires nationaux des activités plus efficaces de conseil, de formation et d'encadrement. La MONUSCO a par ailleurs achevé la remise en état des centres de détention de Matadi, Makala, Tshela, Bunia et Kananga. Elle a aussi renforcé les installations de sécurité et les systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau dans les prisons de Kisangani, Bukavu, Bunia, Goma et Aru. Elle a continué de fournir une assistance technique aux fins de l'examen des dossiers des prisonniers afin d'identifier les cas de détention préventive prolongée appelant l'attention des autorités judiciaires, dans le but de réduire la surpopulation pénitentiaire. En collaboration avec la police de la MONUSCO, 100 membres de la Police nationale ont reçu une formation dans le domaine de la sécurité des prisons.

Processus d'évaluation conjointe

59. L'ONU et le Gouvernement ont continué de procéder à une évaluation de la situation sur le terrain et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 6 de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité. Depuis que cet exercice a démarré, en juin 2010, des équipes conjointes du Gouvernement et des Nations Unies se sont rendues au moins une fois dans 124 territoires et localités. Les sites, sélectionnés d'un commun accord, constituaient un échantillonnage représentatif de la situation sur le terrain, en privilégiant les zones qui avaient connu des conflits armés et où des groupes armés étaient toujours présents. L'analyse conjointe, aux niveaux provincial et national, des résultats des missions sur les sites a permis de dégager une appréciation commune des informations recueillies.

60. Il ressort du processus d'évaluation que là où subsistent des difficultés liées à la violence et à la protection, dans plusieurs régions, les attaques organisées et coordonnées ont fait place aux actes de délinquance ou de banditisme auxquels se livrent des éléments des groupes armés. À partir de ce constat ont été recensés les domaines dans lesquels il conviendrait de poursuivre les efforts pour aider les autorités congolaises à résoudre le problème de l'insécurité.

61. Le niveau de présence et la capacité opérationnelle des institutions de l'État, de la police et de l'armée nationale dans ces régions varient considérablement. Cependant, un point commun unissant virtuellement toutes ces régions est l'urgence de garantir les ressources voulues aux institutions de l'État et aux forces de sécurité nationales en termes de personnel suffisamment nombreux et adéquatement formé et équipé, et de fournir aussi un appui logistique et des infrastructures permettant la prestation des services de l'État. L'évaluation n'a pas permis d'examiner l'incidence du processus de réorganisation des FARDC, qui se poursuit.

62. Quant à la protection des civils, le processus d'évaluation a confirmé la persistance de la menace que représentent les groupes armés dans les zones où se déroulent des opérations militaires, et dans les régions isolées difficiles d'accès. Cela

est particulièrement le cas dans le territoire d'Ango (district du Bas-Uélé) dans la province Orientale, dans le territoire d'Irumu (district de l'Ituri) ainsi que dans certaines régions des territoires de Rutshuru, Masisi et Walikale (province du Nord-Kivu) et dans les régions isolées des territoires de Mwenga, Walungu, Kabare, Kelehe, Fizi et Shabunda (province du Sud-Kivu). Dans ces régions, en dépit de la diminution du nombre de groupes armés étrangers et congolais, les civils sont toujours victimes de la violence d'éléments des groupes armés, et il reste difficile d'y accéder, même avec l'aide de la MONUSCO. L'évaluation conjointe a par ailleurs permis de constater une relative diminution du nombre de violations des droits de l'homme perpétrées par des éléments des forces de sécurité nationales dans certaines régions, ainsi que des progrès pour ce qui est de la traduction en justice de leurs auteurs par les autorités congolaises, notamment avec l'appui de la MONUSCO.

63. Les équipes de la MONUSCO et du Gouvernement ont entretenu d'excellentes relations de coopération et de coordination tout au long de cet exercice, qui a favorisé un échange constructif entre l'ONU et les autorités congolaises et a sensiblement amélioré le dialogue entre la Mission et le Gouvernement au-delà des questions couvertes par l'évaluation.

Déploiement de la Mission

64. Après le retrait, en juillet 2010, de quatre hélicoptères de combat et cinq hélicoptères de transport, la MONUSCO a achevé en avril le rapatriement vers l'Inde de six autres hélicoptères de transport. Après les retraits, la MONUSCO ne dispose plus que de 14 hélicoptères de transport et 4 hélicoptères de combat. Le 17 mars, le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est engagé à lui fournir un autre hélicoptère de transport.

65. Le Gouvernement égyptien a confirmé le déploiement d'ici à juillet d'une unité de police constituée, qui sera basée à Bukavu (Sud-Kivu), conformément aux besoins décrits dans la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité.

Incidences financières

66. Dans sa résolution 64/275 du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 milliard 365 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 a été présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

67. Au 31 mars 2011, le montant non acquitté des contributions au Compte spécial de la MONUSCO se chiffrait à 353,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date s'élevait à 1 530 100 000 dollars.

68. Au 25 avril 2011, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents s'élevaient au total à 20,5 millions de dollars pour le mois de mars 2011. Les dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées et du matériel leur appartenant ont été remboursées jusqu'aux 28 février 2011 et 31 décembre 2010, respectivement, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

IV. Observations et recommandations

69. Si des progrès ont été réalisés une fois le processus de transition achevé en 2006, la situation reste néanmoins précaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Plusieurs problèmes continuent de faire obstacle aux efforts visant à instaurer une stabilité durable dans le pays, notamment la présence de groupes armés qui demeurent dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et dans la province Orientale; la commission d'actes de violence graves à l'encontre des civils, la lenteur des progrès enregistrés dans la mise en place d'institutions nationales professionnelles et efficaces chargées d'assurer la sécurité et l'état de droit ainsi que la concurrence que suscite l'exploitation illégale de ressources naturelles convoitées, et qui exacerbe le conflit et l'instabilité en l'absence d'une forte présence de l'État.

70. Il est essentiel de tenir, dans les délais prévus et dans des conditions de sécurité, des élections générales transparentes, crédibles et pacifiques afin d'assurer la légitimité future des institutions démocratiques en République démocratique du Congo de consolider la paix et de stabiliser le pays. J'engage vivement les parties prenantes congolaises de tous horizons politiques à amorcer un dialogue et à unir leurs efforts dans un esprit de coopération pour faire en sorte que les élections générales aient lieu dans un climat propice à la participation pacifique de tous, et que le scrutin se déroule conformément aux règles et normes démocratiques reconnues à l'échelon international.

71. Je juge encourageant le fait que le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ait engagé des consultations sur les élections générales avec un très grand nombre d'intervenants, notamment les partis politiques, la société civile et les forces de sécurité. À la demande de la CENI, la Mission a facilité la concertation entre diverses parties prenantes congolaises. Comme les consultations aideront à renforcer la confiance entre ces parties, j'encourage la CENI à en organiser aussi au niveau des provinces. Il serait également très utile d'adopter cette approche concertée lors de l'examen de problèmes tels que l'adoption rapide de codes de conduite à l'intention de la CENI et des partis politiques, et l'accréditation en temps voulu d'observateurs nationaux et internationaux qui joueront un rôle important dans la surveillance du déroulement du scrutin.

72. Les préparatifs des élections devraient aller de pair avec un débat politique libre, constructif et pacifique. À cet égard, les informations faisant état d'actes de harcèlement et de violence à l'encontre de membres et partisans de l'opposition, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme qui, dans de nombreux cas, impliquaient des éléments des forces de sécurité nationales, sont préoccupantes et exigent d'être suivies de près par les partenaires internationaux. De tels actes portent atteinte aux libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et la liberté de réunion, et compromettent la capacité des partis politiques visés de se mobiliser et de faire campagne en vue des élections générales. J'engage les autorités congolaises et les autres parties intéressées à faire le nécessaire pour mettre un terme à de tels actes, qui pouvaient nuire à la crédibilité du scrutin et accroître le risque de violence. J'encourage aussi les autorités congolaises à continuer de s'employer à créer l'espace politique dont ont besoin la société civile, les partis politiques et les candidats pour se mobiliser et mener à bien leurs activités.

73. Les retards pris dans les opérations d'inscription sur les listes électorales continuent à faire obstacle à la tenue des élections à l'échéance prévue. L'achèvement de ce processus est un préalable indispensable de l'établissement définitif de la liste des circonscriptions électorales et de l'attribution des sièges pour que les élections législatives nationales puissent avoir lieu. Il convient de se féliciter des progrès accomplis à cet égard, étant donné les énormes difficultés rencontrées au niveau des opérations, de la logistique et de la sécurité. Toutefois, j'invite instamment la CENI à faire en sorte que l'inscription sur les listes électorales soit achevée dans les temps, en s'employant à lever sans tarder les obstacles d'ordre technique et logistique qui subsistent.

74. Malheureusement, comme dans d'autres pays, la tenue d'élections peut s'accompagner d'une escalade de la violence avant, pendant et après le scrutin. J'engage vivement les autorités congolaises à assurer la sécurité et la liberté de mouvement de tous les candidats se présentant aux élections générales et à créer des conditions de sécurité lors du déroulement du scrutin, notamment dans les bureaux de vote. Les unités de la Police nationale que la MONUSCO a formées aux questions de sécurité en période électorale devraient être dotées du matériel dont elles ont besoin et, que la Mission n'est pas actuellement chargée de mettre à leur disposition. J'encourage les donateurs à fournir d'urgence ce matériel ainsi que l'assistance financière requise pour entreprendre les activités de formation, d'équipement et de casernement des unités de police et de trois bataillons de la police militaire, comme suite à la demande adressée par le Gouvernement en mars 2010.

75. Au cours de la phase suivante, la Mission continuera à s'attacher à assurer la protection des civils et à fournir un appui aux FARDC dans les opérations qu'elles mènent en vue de neutraliser les groupes armés étrangers et congolais qui restent actifs dans l'est du pays. La MONUSCO a continué d'apporter une assistance aux FARDC pour la conduite des opérations militaires, conformément à la politique de soutien conditionnel de la Mission. Toutefois, les améliorations de la capacité opérationnelle des FARDC, prévues dans le plan de réforme de l'armée mis en place par le Gouvernement, ont été modestes. La réforme des forces de sécurité est une prérogative souveraine mais j'encourage néanmoins le Gouvernement à s'attaquer au problème fondamental de la cohésion de l'armée nationale, notamment en créant des forces armées professionnelles équipées et dotées du matériel et des moyens voulus. En effet, faute de réformes de ce type, les capacités des FARDC demeureront limitées. J'exhorte aussi les États Membres à accroître l'assistance qu'ils apportent aux FARDC en matière de formation et d'équipement.

76. Les efforts que les forces armées et d'autres entités déploient depuis longtemps pour faire face à la menace que posent les FDLR commencent à porter leurs fruits mais ces efforts doivent être soutenus, notamment par le biais d'opérations militaires, de poursuites judiciaires contre les principaux dirigeants des FDLR et d'activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration. L'intégration du CNPD et d'autres groupes armés congolais dans les FARDC demeure toutefois problématique, car ces éléments sont insuffisamment formés, manquent de discipline et n'acceptent pas l'autorité du commandement; de plus les grades attribués aux éléments récemment intégrés demeurent une source de discordance. J'encourage donc tous les intéressés à définir et à prendre les mesures requises pour mener à bien le processus d'intégration.

77. Je demeure préoccupé par le fait que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) multiplie ses attaques contre les civils et se livre à des enlèvements dans la zone frontalière entre la République démocratique du Congo, le Sud-Soudan et la République centrafricaine. Les Gouvernements de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont continué à se réunir pour déterminer comment résoudre le problème de la présence de la LRA dans ce pays. J'accueille avec satisfaction les mesures prises par l'Union africaine et les pays de la région touchés par les activités de la LRA pour définir une stratégie concertée en vue de traiter avec ce groupe armé et offrir une meilleure protection à la population civile. À cet égard, une équipe multidisciplinaire des Nations Unies se rendra prochainement en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, et au Soudan pour évaluer la menace que représente la LRA et formuler des recommandations visant à renforcer et à mieux coordonner l'action menée par les Nations Unies pour contribuer au règlement du problème de la LRA dans la sous-région. Cette équipe rencontrera aussi des représentants de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

78. L'insécurité, la violence et les atteintes aux droits de l'homme dans les Kivus et dans la province Orientale demeurent à des niveaux alarmants. J'encourage les autorités congolaises à continuer de tenir comptables de leurs actes tous les auteurs des viols collectifs et des pillages commis par des groupes armés dans le territoire de Walikale en juillet et août 2010. Dans le Sud-Kivu, je me félicite que des procès aient été intentés contre des éléments des groupes armés et des FARDC, y compris d'officiers, accusés de violations graves des droits de l'homme. Toutefois, si l'on veut lutter contre la culture de l'impunité, il faut aussi prendre des mesures systématiques et cohérentes chaque fois que des violations des droits de l'homme sont signalées, et opérer des réformes structurelles des institutions chargées de veiller au respect de l'état de droit et du système pénitentiaire. À cet égard, j'engage vivement le Gouvernement à approuver le programme pluriannuel commun d'assistance à l'appareil judiciaire, que l'Organisation des Nations Unies a élaboré conjointement avec le Ministère de la justice et des droits humains et d'autres partenaires, et à en assurer la mise en œuvre.

79. Je demeure préoccupé par la réduction du nombre d'hélicoptères de la MONUSCO à la suite du rapatriement en Inde de six autres hélicoptères de transport militaire en avril. Je me félicite que le Gouvernement indien soit prêt à mettre à la disposition de la MONUSCO quatre hélicoptères de combat et que le Gouvernement sud-africain ait confirmé l'engagement qu'il avait pris de fournir à la Mission un autre hélicoptère de transport militaire. J'encourage les États Membres qui se sont déclarés disposés à doter la MONUSCO d'hélicoptères de transport et de combat supplémentaires à confirmer cet engagement, et j'invite instamment d'autres États Membres à fournir d'urgence des hélicoptères militaires, afin que ce très grave déficit de capacités puisse commencer à être comblé dès que possible. S'il persiste, la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat sera gravement compromise.

80. L'achèvement de la construction d'installations gouvernementales dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation en faveur du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé constitue un jalon important dans l'action menée pour renforcer la présence de l'État dans l'est du pays. J'engage vivement les autorités congolaises à veiller sans tarder à ce que ces installations soient dotées des effectifs voulus et deviennent opérationnelles afin que l'autorité de l'État puisse être étendue progressivement à l'ensemble du territoire. La mise au point définitive, par la MONUSCO et l'équipe

de pays des Nations Unies, du programme de consolidation de la paix dans les provinces occidentales a elle aussi progressé. Je me félicite que le Gouvernement se charge de plus en plus de la direction des opérations liées à la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction et à l'élaboration du programme de consolidation d paix, et j'encourage les donateurs à soutenir ces initiatives. J'accueille aussi avec satisfaction les premières mesures prises par les autorités minières congolaises en ce qui concerne le traçage et la certification des minerais exploités et commercialisés dans l'est de la République démocratique du Congo, à la suite de la levée de l'interdiction frappant les activités minières artisanales.

81. À l'échelon régional, le rapprochement entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) est une autre initiative importante. Une fois signé, le projet de protocole de la CEPGL sur la défense et la sécurité pourra contribuer à consolider encore la paix et la sécurité dans la région. J'encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer de renforcer ses relations avec les pays voisins et de s'efforcer de régler les problèmes transfrontières par le biais de la concertation et de la coopération. À cet égard, je me félicite de la tenue, le 15 avril, de la réunion au sommet entre les Présidents de la République démocratique du Congo et de la République du Congo. Conformément à la demande de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, j'encourage aussi la République démocratique du Congo et l'Angola à enquêter sur les allégations faisant état de violences sexuelles à l'occasion des expulsions de ressortissants congolais d'Angola et à prendre des mesures concrètes pour prévenir de tels crimes.

82. Je me félicite de l'amélioration du dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les autorités congolaises, qui a marqué le processus d'évaluation conjointe. Il n'est pas ressorti des autres phases du processus qu'il fallait, à ce stade, revoir le mandat de la MONUSCO ou son déploiement. La Mission, agissant de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo, demeure résolue à aider ce pays à continuer de progresser dans la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 6 de la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité.

83. Compte tenu de ce qui précède, je recommande que le mandat de la MONUSCO soit prorogé d'une nouvelle période de 12 mois, les effectifs de ses contingents militaires et unités de police étant maintenus aux niveaux actuellement autorisés. Je recommande aussi que la Mission continue d'apporter un appui logistique et technique afin que des élections crédibles, libres, régulières et transparentes puissent avoir lieu à l'échéance prévue. À cet égard, la MONUSCO devrait continuer d'aider la CENI à encourager et à faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes. En outre, la Mission devrait continuer de protéger le personnel et le matériel des Nations Unies et, conformément au mandat qui lui est actuellement confié et sous réserve que des moyens aériens suffisants soient mis à sa disposition, de circonscrire les actes de violence qui nuisent à la protection des civils en période électorale. Je tiens à signaler que l'Assemblée générale devrait approuver des ressources supplémentaires pour que la MONUSCO soit en mesure de fournir un tel appui sans compromettre pour autant l'exécution des autres tâches dont elle est actuellement chargée. Comme ses efforts sont davantage axés sur la stabilisation, la MONUSCO devrait aussi continuer d'appuyer le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé du

Gouvernement dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans l'est du pays, et s'emploiera, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses homologues nationaux, à assurer l'adoption et la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix dans les provinces occidentales.

84. Enfin, je tiens à exprimer mon appréciation à tous les membres du personnel de la MONUSCO – civils, militaires et policiers – qui, sous la direction de mon Représentant spécial, M. Roger Meece, contribuent à l'œuvre de stabilisation en République démocratique du Congo. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents militaires et du personnel de police à la MONUSCO. Je tiens aussi à saluer l'action que mènent l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires ainsi que les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales. À la suite du tragique accident d'avion survenu le 4 avril, je rends particulièrement hommage à ceux qui ont fait don de leur vie au service de la paix en République démocratique du Congo et j'adresse mes condoléances les plus sincères à ceux qui ont perdu des proches, des collègues et des amis lors de cette tragédie.

